DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT **DE ROCHEFORT**

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 01.023

L'An Deux Mille Un, le 6 février à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

29 JANVIER 2001 29 JANVIER 2001

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER

M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE-RULLIER

ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD-DUCHERON.

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents Nombre de Votants : 32

Melle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EGLISE NOTRE-DAME : RESTAURATION GENERALE DE LA FACADE NORD

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA

TRANCHE 4/4

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 28 novembre 2000, le Conseil Municipal a sollicité auprès de l'Etat et du Conseil Général une demande de subvention pour la 2ème phase de financement (4/4) de réhabilitation de la façade Nord de l'Eglise Notre-Dame.

Par suite, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes (D.R.A.C.) vient d'informer la Ville de ROYAN par courrier du 23 janvier 2001 que cette tranche de travaux (4/4) pouvait bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 % soit 829 187 Francs (126 408,74 Euros) pour un montant total de travaux de 1 983 416,50 Francs T.T.C.

La maîtrise d'ouvrage concernant ces travaux sera assurée par la Ville de ROYAN.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblé délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le projet de convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville de ROYAN pour la réalisation de la tranche 4/4 de restauration de la façade Nord à l'Eglise Notre-Dame.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUÏ l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux de restauration générale de la façade Nord, partie Ouest, tranche 4/4 à l'Eglise Notre-Dame de ROYAN pour un montant de 1 658 375 Francs H.T. (soit 1 983 416,50 Francs T.T.C.),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat soit 829 187 Francs ainsi que celle du Conseil Général,
- de s'engager à financer la totalité de l'opération soit 1 658 375 Francs H.T. (1 983 416,50 Francs T.T.C.) sur le Budget communal et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,

- d' autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer le projet de délégation de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Ville ainsi que toutes autres pièces relatives à ce dossier,
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et de s'engager à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'attester que la commune ne récupère pas la T.V.A. concernant cette opération,
- d'indiquer que son nº SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
- de préciser que la Commune a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 8 février 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS